

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 8 JUIN 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 8 juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de VEAUCHE (Loire) dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Brigitte CHANCRIN, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Brigitte CHANCRIN, Hubert MALMENAIDE, Suzy LYONNET, Magali ROUSSET, Geneviève DUSSUYER, Guy NIGON, Yvonne CHAPAT.

Excusés : Gérard DUBOIS, Valérie TISSOT, Martine DEGOUTTE, Jocelyne ROCHE, Brigitte PERBET, Jacqueline ANGLARD.

POUVOIRS déposés en application de l'Article L 121-12 du Code des Communes

Mandants

Gérard DUBOIS
Valérie TISSOT
Martine DEGOUTTE
Jacqueline ANGLARD
Jocelyne ROCHE

Mandataires

Brigitte CHANCRIN
Hubert MALMENAIDE,
Suzy LYONNET
Geneviève DUSSUYER
Magali ROUSSET

Madame la vice-présidente procède à l'appel nominal du conseil, le quorum étant atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte.

PRESTATIONS SENIORS

Cette année trois propositions sont faites, le colis, l'après-midi récréatif et le bon culture seniors. Les courriers seront envoyés sur la deuxième quinzaine du mois de juin, nous pourrons dès septembre connaître la répartition des trois prestations.

COLIS DES SENIORS

Madame la vice-présidente soumet au conseil d'administration le devis des Cafés Chapuis, des Ducs de Bourgogne et Esprit Gourmet.

Un tour de table des différents produits est effectué, afin que chacun des membres présents puisse les apprécier.

Après concertation, c'est l'établissement CAFES CHAPUIS qui est choisi à l'unanimité.

Le colis simple : Prix Unitaire TTC **18.00 €** sera composé comme suit :

1 sac glacière, 1 côte de Gascogne moelleux 37.5 cl, 1 sachet de chips artisanale à la truffe 30 g, 1 rillettes de canard 65 g, 1 mijoté de pintade sauce foie gras 320 g, 1 sachet de sablés diamants 80g, 1 sachet de café 125g, 1 dessert pomme aux pralines 100g, 1 sapin de Noël chocolats assortis 50g et 3 papillotes en vrac.

Le colis couple : Prix Unitaire TTC **25.00 €** sera composé à l'identique avec des quantités adaptées.

Les chapiteaux pour la distribution seront installés derrière la maison du parc pour qu'ils soient sécurisés durant la nuit et l'espace convivial (café, thé, vin chaud, papillotes ...) sera également reconduit du fait de son grand succès.

Les cartes de vœux confectionnées par les enfants du pôle seront fournies au prestataire pour quelle soient glissées dans le colis.

Madame Rousset demande si les quantités sont moindre, est-ce que les prix sont maintenus. Oui les prix sont fixes quelque soit le nombre commandé.

La dépenses en résultant sera prélevé au budget 2023, article 6232, service « seniors ».

APRES-MIDI RECREATIF

Il est proposé de remettre en place un après-midi récréatif pour permettre aux seniors de se retrouver et partager un moment de convivialité.

Celui-ci est programmé le jeudi 16 janvier à l'escale, salle croisière.

L'organisation de cette journée sera vue sur un prochain conseil d'administration ainsi que les devis pour le spectacle.

COUpons CULTURE SENIORS

Le CCAS est soucieux de permettre aux seniors de plus de 70 ans d'accéder à des services culturels variés. Il est important pour la commune de favoriser le lien social et l'accès à la culture de ses aînés.

A cet effet, le CCAS de Veauche en lien avec le service Culturel de la commune, souhaite initier un dispositif spécifique : le "Coupon Culture seniors".

A travers ce dispositif, le CCAS et le service Culture poursuivent trois objectifs :

- Démocratiser et relancer l'accès à la culture ;
- Valoriser les pratiques culturelles du territoire ;
- Favoriser l'engagement citoyen et l'intégration sociale des seniors les plus éloignés de l'offre.

Ce dispositif, qui prend la forme d'un coupon intitulé "Coupon Culture Seniors", donne la possibilité de bénéficier, pour les veauchois de plus de 70 ans d'une participation de 15 € de la part du CCAS pour l'achat d'un billet de spectacle à l'Escale, dans le cadre de la saison culturelle.

Il ne sera délivré qu'un seul coupon pour chaque bénéficiaire qui pourra l'utiliser à la salle de spectacle l'Escale.

Pour éviter toute falsification et sécuriser cette opération de manipulation d'argent public dont le comptable est le garant, le coupon devra obligatoirement être numéroté et nominatif avec apposition du sceau du CCAS.

Pour en bénéficier le demandeur devra choisir cette offre parmi les trois proposées aux seniors en fin d'année :

- Le colis
- L'après-midi récréatif
- Le coupon culture

Le montant du coupon sera pris en charge par le CCAS, suite à une demande de remboursement de la part de la salle de spectacle l'Escale.

Madame la Vice-présidente propose de soutenir cette démarche et demande au conseil d'administration d'approuver l'attribution de ces coupons Culture seniors pour un montant approximatif de 900 €.

Madame la Vice-présidente précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS article 65113.

Une convention sera établie entre le CCAS et l'Escale permettant de cadrer les droits et obligations de chacun.

Madame ROUSSET souhaite savoir pourquoi le coupon a une valeur de 15.00 € et précise que certains spectacles de l'escale sont chers. Monsieur MALMENAIDE répond que le plus cher des spectacles est à 41.00 € et les autres tarifs varient de 10.00 € à 29.00 €.

Madame la Vice-Présidente souligne que plus le spectacle est de qualité plus il coûte cher et que le prix des places est adapté au prix du spectacle.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT DE FIN D'ANNEE

Il est rappelé au conseil d'administration que chaque année, un mandat de 40.00 €, sous conditions de ressources, est attribué au plus de 70 ans.

Il est proposé d'augmenter le mandat de 5.00 €, soit 45.00 €.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION COUPON CULTURE SENIORS

Le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Veauche souhaitent permettre aux seniors de plus de 70 ans d'accéder à des services culturels variés en proposant un coupon culture seniors.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser Madame la Vice-présidente à signer une convention entre la ville de Veauche et le Centre Communal d'action sociale pour la mise en place de cette prestation.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION REGIE TICKETS SERVICE

Pour la mise en place des coupons culture seniors, la régie d'avance Tickets service doit être modifié.

La régie d'avance actuelle sert à distribuer les tickets services, pour permettre la distribution des coupons culture seniors, nous devons la modifier en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée que la Commune entreprend une procédure adaptée de consultation en vue de renouveler ses marchés d'assurances qui arrivent à terme le 31 décembre 2023.

Il apparaît nécessaire d'associer à cette opération le CCAS qui, en sa qualité d'établissement public autonome, doit disposer de contrats d'assurances distincts pour couvrir les risques qui lui sont propres.

Le Code de la Commande Publique dispose notamment dans ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 que des groupements de commandes peuvent être constitués par des collectivités territoriales pour organiser la procédure adaptée de consultation, l'un des membres du groupement étant désigné comme coordonnateur pour mener cette opération.

Il est donc convenu que :

- la Ville et le CCAS de VEAUCHE constituent un groupement de commandes pour mener la procédure adaptée de consultation visant à la souscription de leurs assurances "responsabilité civile".
- la Ville est désignée comme coordonnateur de l'opération, et chaque membre du groupement s'engage à signer avec le/les co-contractants retenus un marché à hauteur de ses besoins propres,
- la ville sera chargée de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- le/les candidats retenus seront choisis par le coordonnateur.

Après échanges de vues et réflexions,

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'approuver le groupement de commande et d'autoriser Monsieur le président à signer la convention et tous les documents nécessaires au bon déroulement du marché dans son ensemble.

BONS CCAS

Il est rappelé au conseil d'administration les aides financières proposées par le CCAS aux familles dont le quotient familial est inférieur à 700 € sur les journées d'accueil au centre de loisirs de Veauche pour les vacances scolaires.

Il est proposé d'élargir ce dispositif aux mercredis.

Un tableau récapitulatif est fourni récapitulant l'impact financier de cette mise en place.

Après échanges de vues et réflexions, les membres du conseil décident à l'unanimité d'élargir le dispositif aux mercredis à compter de la rentrée scolaire 2023/2024, soit le mercredi 6 septembre 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, article 65111 (aide à la personne, famille, enfance), service Bons CCAS.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame la Vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à la location temporaire d'un mobil home.

Cette personne a quitté le domicile avec ses deux enfants suite à des violences conjugales, le JAF a été saisi et un dépôt de plainte déposé.

Dans l'urgence, Madame a été hébergée par son frère, le logement d'urgence étant occupé par une personne dont la maison a subi des dommages suite à un incendie.

Une location au camping de St Galmier a été trouvée du 11 juin au 8 juillet.

Une demande de logement social a été faite et cette personne pourra être hébergée dans l'appartement d'urgence en attendant d'être relogée chez un bailleur social.

Elle est accompagnée par les services sociaux du département, ses enfants sont scolarisés sur la commune au collège et à l'école St Laurent.

Après échanges de vues et réflexions, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder une aide financière de 350.00 €.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2023 du CCAS, article 65134 "Aides".

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Dates à retenir :

Exposition peinture à la Maison du Parc par le groupe peinture du 12 au 19 juin
Pique-Nique 28 juin Parc Magniny
Fête du jardin 30 août
Semaine Bleue du 2 au 6 octobre (programme en court de réalisation)
Octobre rose (programme à finaliser)
Soirée des bénévoles, 5 décembre à l'escalé
Distribution colis Maison du Parc et livraison, jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 décembre
Après-midi récréatif, mardi 16 janvier 2024 à l'escalé

2/ Collecte alimentaire en faveur de la croix rouge, en cours. Les écoles ont été associées, un ramassage sera programmé par les services du CCAS à la fin de la collecte.

3/ Les chaises du restaurant ont été changé pour un montant de 12 121.50 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.